

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur Fr. TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. : 04/PFD/475532
N/réf. : GM/BXL2.2326/s.530
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Rue des Visitandines 1-3. Pose d'un bardage isolant sur un mur pignon.
Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS
(Dossier traité par Mme B. Annegarn

En réponse à votre lettre du 06/12/2012 sous référence, reçue le 07/12/2012, nous vous communiquons les remarques émises par notre Assemblée, en sa séance du 12/12/2012, concernant l'objet susmentionné.

La demande, introduite par le Foyer bruxellois, porte sur l'isolation du pignon latéral d'un immeuble de logements sociaux, construit par les architectes G. Brunfaut et Ch. Van Nueten en 1966-1974 et situé aux abords immédiats de l'église des Brigittines, classée comme monument.

Le dossier porte sur la pose d'un bardage sur le pignon nord pour répondre à des problèmes d'infiltration et de condensation due aux ponts thermiques. Le bardage serait composé de panneaux isolants en polyuréthane de 8 cm d'épaisseur et de plaques de fibro-ciment de teinte claire. La CRMS a pu constater sur place que le pignon sud avait déjà subi un traitement semblable.

De manière générale, il est regrettable que la demande actuelle ne s'inscrive pas dans une approche globale de restauration de l'immeuble qui présente un intérêt sur le plan patrimonial. Il est, en effet, représentatif des immeubles de logements sociaux construits dans les années 1960 à Bruxelles. Le bardage qui a déjà été placé sur le pignon sud montre que ce revêtement ne constitue pas une plus-value pour l'immeuble car il cache un parement d'origine qui présente un traitement soigné (béton lavé, rythmé par les lignes horizontales des dalles en béton). La remise en valeur générale des façades contribuerait à la requalification des abords immédiats de l'église classée.

Toutefois, si les problèmes d'infiltration et de condensation sont tels qu'une intervention urgente s'impose, la CRMS ne s'oppose pas à la pose d'un bardage sur isolant (intervention réversible) ***pour autant qu'il s'agisse d'une mesure provisoire.*** Parallèlement, elle demande à la Ville de Bruxelles de prendre l'initiative d'élaborer un projet global de restauration / rénovation de l'immeuble pour répondre de manière cohérente aux problèmes qui se posent et pour remettre l'ensemble en valeur.

La Commission demande, par ailleurs, ***de choisir pour le nouveau bardage une teinte appropriée et harmonieuse par rapport aux matériaux d'origine*** des façades (pas de blanc comme le pignon déjà réalisé).

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

G.MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L.ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke – par mail à S. Valcke, P. Piéreuse, M. Muret, N. De Saeger, L. Leirens